

Les petits bonheurs



L'économie

Solidaire

C'est une économie méconnue qui privilégie l'utilité sociale. Pour lui donner une meilleure visibilité, ses acteurs se mobilisent en novembre autour de la 4^e édition du mois de l'économie sociale et solidaire.

PAR CATHERINE LEVESQUE





S'investir autrement

Être membre d'une association, c'est déjà avoir un pied dans l'économie sociale. Vous achetez du pain bio au marché, vous déposez votre enfant dans une crèche associative, vous êtes assuré par un groupe de protection sociale ou une assurance mutualiste, vous avez un compte dans une banque coopérative : vous êtes déjà bien engagé dans l'économie sociale, parfois sans le savoir. Pour aller plus loin, exprimez-vous en tant que sociétaire en votant à chaque assemblée générale, ce qui garantit le bon fonctionnement démocratique de ces structures.

Vous souhaitez vous engager localement ? Adhérez à une Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap) : vous soutiendrez un agriculteur local en bénéficiant de sa production de fruits et légumes de saison.

Investissez-vous dans un Club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire (Cigales) : on compte en France une centaine d'associations de ce type, où cinq à vingt particuliers mutualisent une partie de leur épargne afin de l'investir dans des projets locaux. ✖

Novembre, le mois de l'ESS !

SOCIALE ET SOLIDAIRE, L'ÉCONOMIE QUI SAIT OÙ ELLE VA.

Tout au long du mois de novembre, de nombreuses manifestations mettant en avant l'économie sociale et solidaire vont avoir lieu sur l'ensemble du territoire français. Pour tout savoir sur les aides à domicile, les microcrédits ou encore le commerce équitable, rendez-vous sur les différents stands mis en place pour l'occasion. Ainsi, vous pourrez vous aussi vous engager dans une économie plus sociale et solidaire. Pour plus d'informations, www.lemois-ess.org ✕

On la côtoie au quotidien sans le savoir, à travers les mutuelles, les coopératives, les associations, les fondations, certaines banques, les groupes de protection sociale... Si le terme « économie sociale et solidaire » (ESS) n'est utilisé que depuis quelques années, son histoire remonte au XIX^e siècle, quand la révolution industrielle bouleversa les questions sociales : la naissance du marché fit émerger le principe de solidarité. Mais ce n'est qu'en 1981 que l'économie sociale trouve sa vraie légitimité politique à travers un décret.

Aujourd'hui, ce secteur où la personne et l'objet social sont au centre du fonctionnement, emploie plus de 2 millions de salariés, soit 12 % de l'emploi en France. Le statut des entreprises de l'économie sociale et solidaire est spécifique : elles fonctionnent sur des principes d'égalité « un homme, une voix », de solidarité entre membres et d'indépendance économique.

« Une coopérative doit conserver la moitié des bénéfices de l'année comme réserves impartageables, ce qui permet de maintenir les emplois en cas de crise, explique Jean-Louis Cabrespines, président du Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale (CNCRES)¹. De même, une association qui a des excédents de gestion les réinvestit en son sein pour développer son activité. » Ce fonctionnement explique en partie pourquoi le secteur de l'économie sociale et solidaire a connu pendant la crise un taux de croissance supérieur à celui de l'économie traditionnelle, avec moins de licenciements.

Un « tiers secteur » porteur de valeurs

Parfois dénommée « tiers secteur », l'économie sociale et solidaire se positionne en complément du secteur capitaliste et du secteur public : 72 % de ses emplois sont concentrés dans les secteurs de l'action

sociale, des activités financières et d'assurance, de l'enseignement et de la santé. Cette économie portée par la société civile est donc ancrée dans les territoires. L'économie sociale et solidaire apporte également souvent des réponses innovantes aux problèmes actuels. Face à la crise du logement, les coopératives d'habitants constituent par exemple une alternative à la location et à la propriété : des individus se regroupent pour acheter collectivement un ensemble immobilier en obtenant des prêts plus avantageux. L'association « Habitat et humanisme » propose quant à elle des échanges intergénérationnels dans des logements conçus à la fois pour des étudiants et des personnes âgées.

Depuis quelques années, les différentes branches de l'économie sociale et solidaire tendent à se rapprocher et à se structurer pour obtenir une meilleure visibilité, d'où la mise en place en 2008 du mois de l'économie sociale et solidaire. Les travaux du « Labo de l'économie sociale et solidaire » ont abouti en juin dernier aux premiers États généraux de l'ESS. « Ce fut un moment important pour que certains acteurs s'expriment, raconte Jean-Louis Cabrespines. Nos valeurs répondent en effet à un besoin, y compris chez les jeunes. » ■

¹www.cncres.org

Le Net au service du microcrédit

Et si la puissance d'Internet permettait de démultiplier le microcrédit ? C'est le pari de MicroWorld, qui invite des individus et des entreprises à prêter de petites sommes d'argent pour financer des projets de microentrepreneurs n'ayant pas accès aux services bancaires traditionnels. Le principe est simple : on choisit le projet d'un agriculteur ou d'un artisan du tiers-monde, on lui verse 20 à 60 € en quelques clics et on récupère sa mise six à dix-huit mois après, sans intérêts. Sur le terrain, MicroWorld s'adjoint les services d'institutions expérimentées en matière de microcrédit solidaire. Ou comment faire du concret avec le virtuel ! www.microworld.org ✕

De l'éthique dans la finance

Les banques coopératives gèrent 40 % de l'argent placé par les Français. Si leur capital est détenu par leurs clients, la gestion des fonds et les règles d'attribution des prêts sont sensiblement les mêmes que dans les autres banques.

Recensés par l'organisme Finansol, les produits de l'épargne solidaire se distinguent en ce sens que l'argent placé soutient des projets à vocation sociale ou environnementale. Dans l'épargne de partage, l'épargnant donne au moins 25 % des intérêts perçus ; dans les produits d'investissements solidaires, une partie de son capital sert à aider des entreprises solidaires. L'avantage de la labellisation Finansol : elle garantit aux souscripteurs d'être informés sur l'utilisation de leurs fonds.

Faute d'épargne, on peut aussi ouvrir un compte chèques solidaire à la NEE, une société coopérative qui ne finance que des entreprises engagées sur les plans environnemental et social.

Quant aux placements éthiques, ils concernent des actions cotées en bourse, mais uniquement dans des entreprises qui s'interdisent de financer l'armement et investissent dans des secteurs respectueux de l'homme et de l'environnement. Ces placements sont recensés sur www.novethic.fr.

Pour en savoir plus : www.finansol.org www.lanef.com

► PORTRAIT

« Ce qui me motive, ce sont les valeurs de l'économie sociale »



Jean-Louis Cabrespines, 62 ans, ne s'économise pas. Retraité d'un poste de secrétaire général dans une fédération d'éducation populaire, il dirigea précédemment l'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux. En 2000, il crée la Conférence permanente des coordinations associatives de Bourgogne. « *Durant ces fonctions, j'étais notamment chargé de regrouper des associations en coordinations* », explique-t-il. Objectif : « *défendre les associations et permettre aux coordinations d'avoir des contacts avec les collecti-*

ités et l'État ». Vice-président de la Ligue de l'enseignement de Côte-d'Or, il préside aussi depuis un an le Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale (CNCRES¹), qui regroupe toutes les chambres régionales de ce secteur. Formalisées en 2000, ces structures représentent les associations, coopératives, mutuelles et fondations dans leur territoire. « *Ce qui me motive dans cet engagement, ce sont les valeurs de l'économie sociale. La finalité c'est de répondre aux besoins des populations, d'être en phase avec les territoires* ».

Pour Jean-Louis Cabrespines, psychologue de formation, cette forme d'économie ne saurait se substituer au capitalisme, elle en est une alternative. « *Ses valeurs peuvent être reprises dans les entreprises capitalistes, comme en témoigne le développement de la responsabilité sociale et environnementale* ».

Autre atout de l'économie sociale, elle crée des emplois non délocalisables dans les régions. « *Le secteur associatif reçoit certes de l'argent public, mais c'est parce qu'il remplit des missions de service public et se substitue parfois à l'État* », rappelle Jean-Louis Cabrespines, avec conviction. ■

¹ www.cncres.org

Pratique

À lire

- *La nouvelle alternative*, enquête sur l'économie sociale et solidaire, Philippe Frémeaux, éd. Les Petits Matins (12 €).

À voir sur le Net

- www.financedurable-lefilm.com
- www.lemois-ess.org
- Agir pour une économie équitable : www.ap2e.info
- www.pouruneautreconomie.fr
- www.lelabo-ess.org



Un peu de SEL dans le quotidien !

Si la solidarité n'a pas de prix, elle a au moins des monnaies ! Alternatives à l'euro, elles ont pour nom SEL (Système d'échange local) ou SOL (vient de solidaire), une monnaie électronique complémentaire à l'euro. Dans le cas des SEL – il en existe 442 en France –, les adhérents échangent des biens et des services à partir d'une unité de compte, ou « grain de sel », choisie par le groupe. Par exemple, une heure d'échange de savoir ou de service équivaut à 60 grains de sel !

Le SOL développe trois volets d'échange :

- la coopération entre entreprises de l'ESS,
 - l'engagement dans des activités d'entraide,
 - les politiques sociales à travers une monnaie affectée.
- Le SOL « coopération » fonctionne de manière analogue à une carte de fidélité. Plus l'on consomme en euros dans un réseau d'entreprises qui partagent des valeurs écologiques et sociales, plus on engrange des Sols qui pourront être dépensés dans les structures du réseau Sol (cinéma associatif, restaurant bio...) ✖
- www.selidaire.org
www.sol-reseau.org